



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU CREDIT POPULAIRE D'ALGERIE

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires

Suite à la convocation des actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire (AGO), prévue pour le jeudi, 27 Juin 2024 à 09h30 mn au niveau de l'Hôtel Sheraton Club des Pins à Alger, publiée en date du **27 mai 2024 sur site de la COSOB** dont l'ordre du jour est repris ci-dessous :

1. Approbation des comptes sociaux au 31 décembre 2023 ;
2. Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;
3. Prise en charge des recommandations des commissaires aux comptes ;
4. Rémunération des administrateurs ;
5. Réunions supplémentaires du Conseil d'Administration ;
6. Prime d'effort à attribuer au personnel de la Banque ;
7. Règlement des honoraires des commissaires aux comptes ;
8. Mandat des administrateurs ;
9. Désignation des membres du Comité de contrôle Charaïque.

Le Crédit Populaire d'Algérie a le plaisir de vous informer de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 674 du Code de Commerce, l'assemblée générale :

" ... ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, la moitié et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote.

A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoqué.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix exprimées ; dans le cas où il est procédé à un scrutin, il n'est pas tenu compte des bulletins blancs".

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède peut assister personnellement à ces Assemblées.

A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir de donner une procuration à un autre actionnaire ou à toute autre personne éligible afin de procéder au vote.

Entreprise Publique Economique, Société par actions au capital de 200.000.000.000 DA

Siège Social : 02, Boulevard Colonel Amirouche - Alger - 16000 - RC N° : 99 B 000 92 92 - NIF : 0999 16 000 92 92 34

Tél.: (023) 50 32 62 à 63 - 50 32 65 - 50 32 67 à 69 - 50 32 79 - 50 35 78 - 50 36 25 - Fax : (023) 50 32 64 - 50 32 95

Site internet : www.cpa-bank.dz - IBAN (International bank account number) : DZ 004 - Swift : CPALDZALXXX

Les représentants des personnes morales doivent nécessairement être munis d'un pouvoir signé et cacheté par son représentant légal.

L'Assemblée Générale sera ouverte aux actionnaires inscrits à la date du 20 juin 2024 sur le registre des actionnaires fourni par Algérie Clearing.

Pour assister à l'Assemblée Générale, les participants sont priés de confirmer leur présence soit en :

- Renseignant, avant le 20 juin 2024, le formulaire disponible, à partir du 1^{er} juin 2024, sur le site web de la Banque : www.cpa-bank.dz;
- ou en téléchargeant le formulaire disponible, à partir du 1^{er} juin 2024, sur le site web de la Banque : www.CPA-BANK.DZ et en l'adressant par mail à : cpa.actionnaires@CPA-BANK.DZ avant le jeudi 20 juin 2024.

Le formulaire de procuration sera disponible à partir du 1^{er} juin 2024 sur le site web de la banque www.cpa-bank.dz. La lettre de procuration est à transmettre avant la date limite du 24 juin 2024.

Pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, les participants doivent se munir le jour de l'assemblée des documents suivants :

- Le formulaire ou le badge d'inscription... ;
- La pièce d'identité de l'actionnaire ;
- Le cas échéant, la procuration ou le pouvoir accompagné d'une copie de la pièce d'identité du mandant ;
- Le livret de famille ou une fiche familiale pour les représentants des personnes physiques mineures.

L'ensemble des documents relatifs à l'assemblée générale seront disponibles sur le site web de la banque www.CPA-BANK.DZ.

Pour toute demande d'information ou de clarification, les actionnaires sont priés d'adresser un email à l'adresse suivante : cpa.actionnaires@CPA-BANK.DZ.